



Africa 24 en redressement judiciaire en France

mardi 13 février 2018, par Burkinapmepmi.com

Le 30 janvier dernier, le tribunal de commerce de Nanterre a placé Afrimedia SAS France, la filiale française du groupe panafricain Africa 24, en redressement judiciaire.

Selon les informations recueillies par Jeune Afrique Business +, cette décision fait suite à une cessation de paiements de la société, qui déclare avoir accumulé plus de 12,5 millions d'euros de créances clients et estime ne pas disposer de moyens de recouvrement plus efficaces qu'un redressement judiciaire. Pour sortir de cette situation, une des options actuellement envisagée est de se tourner vers une stratégie « plus corporate ».

La direction d'Afrimedia, qui fêtera ses dix ans en 2019, a assuré à nos collègues qu'elle respecterait tous ses engagements et poursuivrait son plan stratégique dénommé « Believe in Africa ».

Chaîne d'information 100 % africaine

La chaîne avait été créée en 2008, avec une première diffusion en février 2009, notamment grâce au soutien financier de la Guinée équatoriale et du Cameroun, respectivement détenteurs de 16 % et 10 % de son capital. Son cofondateur et actuel PDG, Constant Nemale-Pouani, avait alors comme souhait de lancer une chaîne d'information 100 % africaine.

Africa 24 revendique une place dans le top 10 des chaînes panafricaines et internationales en Afrique francophone et dans le top 5 chez les cadres et les dirigeants, selon le sondage Africascope 2016, réalisé dans huit pays, dont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la RDC et le Mali.

En 2016, la chaîne, qui emploie une centaine de personnes, a annoncé l'ambition de lancer une déclinaison arabophone, produite à Casablanca, et une autre anglophone à Abuja, au Nigeria, mais celles-ci n'ont pas encore vu le jour.

Jeuneafrique.com/